



HAL
open science

Un acte inédit de Richard II en faveur de l'abbaye de Saint-Wandrille : contribution à l'étude des premiers actes ducaux normands

Pierre Bauduin

► To cite this version:

Pierre Bauduin. Un acte inédit de Richard II en faveur de l'abbaye de Saint-Wandrille : contribution à l'étude des premiers actes ducaux normands. Bauduin, Pierre; Combalbert, Grégory; Dubois, Adrien; Garnier, Bernard; Maneuvier, Christophe. Sur les pas de Lanfranc du Bec à Caen. Recueil d'études en hommage à Véronique Gazeau, pp.441-452, 2018, Cahier des Annales de Normandie 37, 978-2-902239-40-5. hal-02131670

HAL Id: hal-02131670

<https://normandie-univ.hal.science/hal-02131670v1>

Submitted on 7 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SUR LES PAS DE LANFRANC, DU BEC À CAEN



Recueil d'études en hommage à Véronique Gazeau

Cahier des Annales de Normandie
n° 37

SUR LES PAS DE LANFRANC, DU BEC À CAEN

Recueil d'études en hommage à Véronique Gazeau

Textes réunis par Pierre Bauduin, Grégory Combalbert, Adrien Dubois,
Bernard Garnier et Christophe Maneuvrier

Cahier des Annales de Normandie
n° 37

TABLE DES MATIÈRES

<i>Avant-propos</i>	5
---------------------------	---

1 - Élités ecclésiastiques, saints et établissements religieux

Moines, réformes et établissements religieux

Régine LE JAN, <i>Les premiers abbés de Fulda entre le roi, le duc et les élites</i>	11
Geneviève BÜHRER-THIERRY, <i>Godehard de Niederaltaich (v. 960-1038), un réformateur en son temps</i>	21
Pierre BOUET et Marie-Agnès LUCAS-AVENEL, <i>Garnier de Rouen, contre le moine-musicien F... du Mont Saint-Michel</i>	31
Noëlle DEFLOU-LECA, <i>Processus réformateur et mise en oeuvre de la réforme monastique : le cas de quelques disciples de Guillaume de Volpiano</i>	49
Jacques LE MAHO, <i>Note sur la collégiale de Troarn, fondation de Roger I^{er} de Montgomery (1025-v. 1040)</i>	61
Richard ALLEN, <i>Reform and conquest: the penitential ordinance of John of Ivry, archbishop of Rouen (1067-1079)</i>	71
Charles AVRIL, <i>Réforme, restauration ou renouveau liturgique ? Les étapes du renouveau liturgique normand au XI^e siècle</i>	87
Julia BARROW, <i>Domesday in the Close: English Cathedral Clergy in the Late Eleventh Century</i>	99
Chantal SENSÉBY, <i>Des abbés voyageurs. Géographie, chronologie et typologie des déplacements abbaticaux en Touraine et en Anjou (XI^e-XII^e siècles)</i>	115
Damien JEANNE, <i>Bénédiction ou malédiction ? Maladie et malades sous le regard des bénédictins (XI^e-XII^e siècle)</i>	129
Lindy GRANT, <i>The Queen and the Abbots: Blanche of Castile</i>	139
Hélène MILLET, <i>Pierre Le Roy, abbé du Mont Saint-Michel (1386-1411) : un artisan de l'union de l'Église d'Occident</i>	149
Marie CASSET, <i>Les épreuves des moines du Mont Saint-Michel dans leurs domaines bretons autour de la Baie (XI^e-XIV^e siècles)</i>	161
Adrien DUBOIS et Jean-Baptiste VINCENT, <i>La charpente de l'aile des convers à Saint-André-en-Gouffern (La Hoguette, Calvados) : un témoignage d'une phase de reconstruction pendant la guerre de Cent Ans</i>	175

Évêques et clergé séculier

- Christine DELAPLACE, *Hydace, évêque de Chartres et diplomate au centre des relations entre Rome, les Wisigoths et les Suèves. Nouvelles recherches sur la Chronique d'Hydace pour la compréhension du devenir de la Péninsule Ibérique au V^e siècle...* 193
- Benoît-Michel TOCK, *La jeunesse d'Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen (1130-1164)*..... 205
- Grégory COMBALBERT, *Partir, et après... ? Vacance épiscopale, juridiction métropolitaine et réseaux personnels : Rotrou de Warwick, archevêque de Rouen, et le diocèse d'Évreux (1165-1170)*..... 213
- Véronique BEAULANDE-BARRAUD, *Pour une histoire des doyens de chrétienté. L'exemple des diocèses de Reims et Châlons au Moyen Âge* 227
- Vincent TABBAGH, *Les avocats en cour d'Église dans le diocèse de Rouen (XIII^e-XV^e siècle)* .. 237

Livres, écoles et université

- Thierry KOUAMÉ, *Un enseignant au service de son église. Les missions politiques confiées aux écolâtres cathédraux du X^e au XIII^e siècle* 249
- Elisabeth VAN HOUTS, *St Augustine's De bono conjugali (Cambridge, Emmanuel College MS I.2.5) and pastoral care on marriage in early Norman England* 257
- Stéphane LECOUEUX, *À la recherche des livres du Bec (première partie)* 267
- Jean-Philippe GENET, *Les membres de l'université de Paris et la collecte de 1464 : quelques remarques*..... 279

Saints et dévotions

- Charles MÉRIAUX, *Le culte des saints en Beauvaisis au XI^e siècle*..... 293
- Kathleen THOMPSON, *The Miracles of Saint Adjutor: the Development of a Norman Cult* 303
- Lucile TRÂN-DUC, *Dévotions et réseaux de confraternité : le cas de Saint-Ouen de Rouen* 323
- Monique GOULLET, *Description du site de Clairvaux* 333

2 - Les mondes normands

Monde anglo-normand

David BATES, <i>Guillaume le Conquérant et les abbés anglais</i>	335
Fanny MADELINE, <i>Monumentalité et imaginaire impérial de l'architecture normande en Angleterre après 1066</i>	343
Daniel POWER, <i>The grants of Mary and Richard Bastard to the abbey of Savigny: inheritance, kinship and lordship in the Plantagenet lands in the mid-twelfth century</i>	355
David SPEAR, <i>Recent Research on the Cathedral Clergy of Normandy and England: a Review Essay</i>	367
Judith GREEN, <i>Matilda of Wallingford and the Abbey of Bec</i>	379
Fabien PAQUET, <i>Entre Paris et la Normandie : la fondation de l'abbaye cistercienne de Bonport</i>	391
Laurence JEAN-MARIE, <i>Traverser la Manche ad forum nostrum</i>	401

Scandinavie, Italie et Orient

Gilduin DAVY, <i>Petite esquisse d'hagiographie juridique : les lois de saint Olaf et l'aube de l'État de droit dans la Norvège médiévale</i>	409
Annick PETERS-CUSTOT, <i>Un Drang nach Westen monastique ? Les Vies latines des saints moines orientaux qui viennent « voir l'Occident et mourir » au XI^e siècle</i>	419
Dominique VALÉRIAN, <i>Conquêtes normandes et commerce maritime en Ifriqiya</i>	429

3 - Les sources écrites médiévales

Documents de la pratique, pratiques documentaires

Pierre BAUDUIN, <i>Un acte inédit de Richard II en faveur de l'abbaye de Saint-Wandrille : contribution à l'étude des premiers actes ducaux normands</i>	441
Marie BISSON, <i>Où sont les archives du Mont Saint-Michel ?</i>	453
Laurent MORELLE, <i>Notule montoise : la charte de l'abbé Maieul de Cluny pour le Mont Saint-Michel</i>	465
Tamiko FUJIMOTO-FOURNIER, <i>Réflexion sur deux actes de l'abbaye cistercienne de Bival : la fausse charte d'Henri II et le chirographe tripartite</i>	475

Nicholas VINCENT, <i>Beaumont Charters Lost and Found</i>	485
Alexis GRÉLOIS, <i>Peut-on ne se fier qu'à une source ? À propos des visites d'Eudes Rigaud à Notre-Dame-de-Bondeville</i>	501
François NEVEUX, <i>Le chapitre de Bayeux en 1377</i>	511
Isabelle BRETTHAUER, <i>Thomas Le Peigny, bourgeois de Saint-Lô, seigneur de Rampan, 1380-vers 1400</i>	523

Des sceaux

Michaël BLOCHE, <i>Les réemplois d'intailles antiques en sceaux et contre-sceaux dans le diocèse de Rouen et plus largement en Normandie au Moyen Âge</i>	535
Jean-Luc CHASSEL et Christophe MANEUVRIER, <i>Les sceaux de l'université de Caen au XV^e siècle</i>	547

Écrire l'histoire

Catherine JACQUEMARD, <i>De Roberto et ejus somniatore : un désaveu infligé à Robert de Tombelaine par Jean d'Ivry et Lanfranc ?</i>	563
Richard BARTON, <i>The Actus Pontificum Cenomannis and the Lords of Mayenne</i>	575
Catherine VINCENT, <i>La « recluse arse », un mystérieux miracle de saint Romain de Rouen</i>	585
Claude GROUD-CORDRAY, <i>À travers la Vita de Firmat, l'instrumentalisation d'un récit hagiographique autour du Passais et du comté de Mortain (fin XI^e-première moitié du XII^e siècle)</i>	597
Benoît MARPEAU, <i>L'investissement éditorial du médiéviste : l'exemple de Georges Duby</i>	609
PUBLICATIONS DE VÉRONIQUE GAZEAU	619
TABULA GRATULATORIA	633
Table des matières	635

Un acte inédit de Richard II en faveur de l'abbaye de Saint-Wandrille : contribution à l'étude des premiers actes ducaux normands

PIERRE BAUDUIN*

LES HISTORIENS ont rarement l'occasion de découvrir des actes inédits du XI^e siècle. Nous voudrions, en guise d'hommage à Véronique Gazeau, proposer l'édition d'un diplôme de Richard II en faveur de l'abbaye de Saint-Wandrille rapportant une donation faite par le duc à la demande d'Osbernus et Ansfredus, frères de sa seconde épouse Papie. L'acte avait été consulté par Yves Poncelet à l'occasion de son étude sur le temporel de Saint-Wandrille en 1983-1984¹. Il était alors conservé aux Archives départementales de la Seine-Maritime sous l'ancienne cote 16 H 13. Nous avons pu constater en mars 2005 qu'il ne correspondait plus à cette entrée. Le document aura été égaré ou déplacé probablement entre 1984 et le début des années 1990 (au moment du reclassement du fonds de Saint-Wandrille). Les investigations que nous avons menées récemment n'ont pas permis d'en retrouver la trace. Il n'en subsiste qu'une photocopie de photographie, dans les additions au mémoire d'Yves Poncelet. Le cliché ne paraît pas non plus avoir été conservé. Nous proposerons donc une édition ainsi qu'une étude critique du document, dont l'authenticité doit être discutée.

LA DONATION D'OSBERNUS ET ANSFREDUS

D'après ce diplôme, Richard II concède à la demande de ses beaux-frères, Carcuit et ses dépendances, l'église de Gonnevillle-sur-Scie et quatre hôtes, neuf hôtes et deux cottiers à Bertreville-Saint-Ouen, la dîme du tonlieu de

* Normandie Univ, UNICAEN, CNRS, CRAHAM, 14000 Caen, France, IUF.

1 Y. PONCELET, *Recherches sur le temporel médiéval de l'abbaye de Saint-Wandrille de Fontenelle des origines au XIV^e siècle*, mémoire en vue de l'obtention du diplôme de l'EHESS, 1984, 3 vol., 278 p. (Arch. dép. Seine-Maritime, F 709). Il nous est agréable de remercier Yves Poncelet qui nous a aimablement donné l'autorisation de reproduire la photocopie du document contenu dans son mémoire. Nous associons à ces remerciements Michaël Bloche et Christèle Potvin, ainsi que Marc Smith, Dominique Stutzmann et Benoît-Michel Tock.

Dieppe et de celui d'Arques, l'église de cette dernière localité avec ses dépendances, terres et hôtes ainsi qu'une *piscaria*², l'église de Bouteilles, avec les dîmes, terres et hôtes, celle de Martigny, avec les dîmes et les hôtes, l'église de Saint-Aubin-le-Cauf, avec divers biens, ainsi que Noville³. Ces biens, droits et revenus sont visiblement affectés à la reconstruction de l'abbaye : de fait, cette indication concorde bien avec les importantes campagnes de travaux réalisés sous l'abbatiat de Gérard I^{er} (1008-1029 ou 1031)⁴. Les souscripteurs et témoins sont également cohérents avec une chronologie de la fin du règne de Richard II. Outre le duc, son épouse Papie et les deux frères de celle-ci, l'acte est attesté par l'archevêque Robert (989/990-1037), frère du duc, Hugues, évêque de Bayeux (v. 1011-1049)⁵, et Hugues, évêque de Coutances (v. 989- v. 1022). La présence de ce dernier ne doit pas nous surprendre dans la mesure où, s'il tenta de restaurer la vie religieuse dans son diocèse, il semble surtout avoir résidé en haute Normandie⁶. Les deux autres témoins peuvent être facilement identifiés. Il s'agit de Gérard Flaitel et de l'un de ses fils, Anscher. Le premier était, selon Orderic Vital, l'un des personnages les plus puissants de la Neustrie au temps des Richards⁷ et apparaît à plusieurs reprises dans les chartes de l'abbaye de Saint-Wandrille, où il se retira comme moine. D'après toutes ces indications, l'acte paraît devoir être daté entre 1017 (mort de Judith, première épouse de Richard) et 1022/1023 (fin de l'épiscopat d'Hugues de Coutances).

La date de l'union de Richard II avec sa seconde épouse Papie ne nous est pas connue avec précision. Robert de Torigni place le mariage en 1024, immédiatement après avoir rapporté la mort de la duchesse Judith sous l'année 1017⁸.

2 Il s'agirait ici plutôt d'un droit de pêche, comme le suggère M. FAUROUX, *Recueil des actes des ducs de Normandie (911-1066)*, Caen, Caron (*Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXXVI), 1961 [cité désormais FAUROUX] n° <27> (*piscaria per totam abdomadam precedentem festum Sancti Wandregisili*) et plus tard l'une des deux versions de la confirmation donnée par l'archevêque Hugues d'Amiens en 1142 (F. LOT, *Études critiques sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, Paris, Champion, 1913 [cité désormais F. LOT, *SW*], n° 73, p. 134 (réduction B) : *in aquis septimanam ante festum sancti W. ad piscationem*).

3 Toutes les communes citées sont dans le département de la Seine-Maritime. Nous avons indiqué entre parenthèses les nouvelles circonscriptions issues du redécoupage cantonal de 2014. Carcuit, comm. Gonnevill-sur-Scie, cant. Tôtes (auj. cant. Luneray) ; Bertreville-Saint-Ouen, cant. Longueville-sur-Scie (auj. cant. Luneray) ; Arques-la-Bataille, cant. Offranville (auj. cant. Dieppe-2) ; Dieppe, ch.-l. d'arr. ; Bouteilles, comm. Rouxmesnil-Bouteilles, cant. Offranville (auj. cant. Dieppe-1) ; Martigny, cant. Offranville (auj. cant. Dieppe-1) ; Saint-Aubin-le-Cauf, cant. Envermeu (auj. cant. Dieppe-2) ; Noville, comm. Saint-Aubin-le-Cauf.

4 V. GAZEAU, *Normannia monastica (X^e-XII^e siècle)*, * *Princes normands et abbés bénédictins* ; ** *Prosopographie des abbés bénédictins*, Caen, Publications du CRAHM, 2007, t. 2, p. 333-335. Notre document, bien que mutilé en cet endroit, évoque la *reedificatio caenobii Fontanellensis*.

5 R. ALLEN, *The Norman Episcopate 989-1110*, PhD Thesis, Université de Glasgow, 2009, 2 vol., t. 1, p. 107-119.

6 *Ibidem*, t. 1, p. 170-173. Son successeur Robert semble avoir accédé à l'épiscopat vers 1023.

7 ORDERIC VITAL, *The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, éd. et trad. M. CHIBNALL, Oxford, Clarendon Press (Oxford Medieval Texts), 6 vol., 1969-1980, lib. IV, vol. 2, p. 254.

8 ROBERT DE TORIGNI, *Chronique suivie de divers opuscules historiques de cet auteur*, éd. L. DELISLE, Rouen, Société de l'Histoire de Normandie, 2 vol., 1872-1873, t. 1, ann. 1024, p. 32. Judith mourut probablement le 28 juin 1017 (D. DOUGLAS, « Some Problems of Early Norman Chronology », *English Historical Review*, vol. LXV, n° 206, 1950, p. 289-303, à la p. 291).

David Douglas a cependant suggéré une datation proche de 1017, notamment en raison de la carrière ultérieure d'un fils issu de cette union, Mauger, successeur de l'archevêque Robert, mort en 1037, au siège épiscopal de Rouen⁹ : cette chronologie haute ferait naître Mauger au plus tôt vers 1018, qui aurait alors accédé à l'épiscopat vers l'âge de 19 ans¹⁰. Papie reste un personnage mal connu, et une étude concernant la duchesse et le caractère de son union avec Richard dépasserait le cadre de cette contribution. Sa famille semble avoir été établie en Normandie orientale et notamment en Talou. En effet, elle apparaît probablement comme bienfaitrice de la cathédrale de Rouen dans un acte de Robert le Magnifique et de l'archevêque Robert qui rapporte la donation autrefois faite par Papie et sa mère Richeldis, avec le consentement de Richard II, de leur part d'alleu à Envermeu¹¹. Notre diplôme inédit suggère que les deux frères de Papie étaient influents et/ou établis également en Talou et sur les marges orientales du pays de Caux, et, dans deux autres actes, nous les voyons aussi possessionnés sur les confins du pays de Bray¹². En effet, lors de leur entrée au monastère de Saint-Wandrille, Osbernus et Ansfredus concèdent à l'établissement leur alleu (*fundum id est alodum*) tenu du duc à Montérolier et la chapelle de Saint-Désiré¹³, que vient confirmer un autre diplôme ducal mentionnant également l'église Sainte-Marie [à Montérolier], ainsi que Carcuit, l'église de Gonnevillle et quatre hôtes déjà évoqués dans notre diplôme. Il n'est plus question, en revanche des biens situés dans la région d'Arques, en Talou.

Osbernus et Ansfredus sont cités ici comme des chevaliers du duc (*meorum militum*). Nous avons vu qu'ils tenaient de lui un alleu à Montérolier, qui avait

9 D. DOUGLAS, « Some Problems ... », *op. cit.*, p. 292.

10 C'est l'hypothèse retenue par Richard Allen, qui ne réfute pas totalement une date plus tardive pour le mariage, et l'accession à l'épiscopat de Mauger vers l'âge de 13 ans : « Bien que totalement scandaleuses, ces pratiques n'étaient pas inconnues dans le duché... » (R. ALLEN, « Avant Lanfranc. Un réexamen de la carrière de Mauger, archevêque de Rouen (1037-1054/55) », dans *Autour de Lanfranc (1010-2010). Réforme et réformateurs dans l'Europe du Nord-Ouest (XI^e-XII^e siècles)*, Actes du colloque international de Cerisy-la-Salle, 29 septembre-2 octobre 2010, J. BARROW, F. DELIVRÉ, V. GAZEAU (éd.), Caen, Presses universitaires de Caen, 2015, p. 131-152 à la p. 133).

11 FAUROUX n° 67 (1028-1033), p. 201-203. Envermeu, Seine-Maritime, ch.-l. de cant. (auj. cant. Dieppe-2). Papie n'apparaît pas avec le titre de comtesse, ni comme l'épouse de Richard II, ce qui suscite des interrogations quant à la situation de celle-ci à la cour ducal, s'il s'agit bien du même personnage, ce qui est le cas le plus vraisemblable compte-tenu de la rareté du nom *Papia* et de l'emplacement du bien concerné, en Talou, où sont également possessionnés ses frères. On ne peut exclure que Papie ait d'abord été la concubine de Richard (D. BATES, *William the Conqueror*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2016, p. 19 et n. 10).

12 FAUROUX n° 46 et 46 bis (1017-1026), p. 153-155. À Montérolier, Saint-Désiré et peut-être Critot, voir ci-dessous.

13 FAUROUX n° 46 et 46 bis. Un premier acte d'Osbern et Ansfredus (n° 46) mentionne seulement l'alleu qu'ils tiennent du duc à Montérolier et la chapelle Saint-Désiré ; un second confirmé par Richard (n° 46 bis) ajoute Carcuit, l'église de Gonnevillle et l'église Sainte-Marie [à Montérolier]. Montérolier, Seine-Maritime, cant. Saint-Saëns (auj. cant. Neufchâtel-en-Bray) ; Saint Désiré, comm. Montérolier. Une confirmation plus tardive (FAUROUX n° 234 [1082-1087], p. 449-153) associe Critot à la donation faite par Osbern à Montérolier. Critot, cant. Saint-Saëns, (auj. cant. Neufchâtel-en-Bray) : *et suam [= Osbernus] partem de Monasterio Odilerii et de Cristot*. Critot n'est pas autrement mentionné parmi les donations des beaux-frères de Richard.

été l'objet d'un partage au cordeau avec un certain Odelerius. Ils semblent suffisamment influents pour obtenir du duc d'importantes concessions ducales en faveur de l'établissement en Talou. À la différence de Montérolier, rien n'indique ici qu'ils aient tenus ces biens et droits de Richard II, mais cette hypothèse est possible¹⁴. Toujours est-il que l'acte montre indéniablement l'influence d'Osbernus et Ansfredus dans cette partie de la Normandie orientale où, vers 1037, leur neveu Guillaume d'Arques se vit confier le comté de Talou¹⁵. L'entrée des deux hommes au monastère est confirmée par l'*Inventio et miracula sancti Vulfranni*¹⁶.

DES COÏNCIDENCES FORMELLES AVEC DES ACTES RÉPUTÉS CONTEMPORAINS

Le document, très endommagé¹⁷, se présente sous la forme d'une *carta transversa* écrite sur 21 lignes, dont 16 pour le texte proprement dit et 6 pour les souscriptions. La première ligne est presque entièrement occupée par l'invocation tracée en *litterae elongatae*. Sur le plan formel, il faut immédiatement noter la très grande ressemblance de l'acte avec un diplôme contemporain par lequel, à l'instigation de son *fidelissimus miles* Yves, Richard II donne divers biens en pays de Bray à l'abbaye de Saint-Wandrille¹⁸ et conservé soi-disant en original – nous verrons plus loin qu'il s'agit d'un acte douteux sur le plan paléographique – à la Bibliothèque nationale de France¹⁹. Les deux documents ne sont visiblement pas rédigés par la même main, et la donation faite à l'instigation d'Yves est écrite à l'encre rouge-brun mais la mise en page est très proche, avec un nombre de lignes avoisinant (19), la présence de lettres allongées sur les deux tiers de la première ligne, les souscriptions sur les six dernières lignes. Plus frappante encore est l'usage des mêmes formules, en dehors du dispositif proprement dit : même invocation (en *litterae elongatae*), qualification identique des disposants (*fidelissimi mei militis/fidelissimorum meorum militum*) et de leur intervention auprès du duc (*interpellatione*). Ce que l'on peut déchiffrer de la clause comminatoire de notre acte est très proche de celle de l'autre diplôme. Enfin, à l'exception des *milites* concernés, les témoins et souscripteurs de l'acte sont les mêmes et interviennent dans un ordre identique, avec les mêmes qualifications, à l'exception de la titulature du duc. Cette proximité autorise à rétablir

14 Carcuit et l'église de Gonnevillie apparaissent clairement comme une donation faite par Osbern (FAUROUX n° 46) alors que ce n'est pas le cas dans notre acte, où le seul auteur de la donation est Richard II.

15 P. BAUDUIN, *La première Normandie (X^e-XI^e siècles). Sur les frontières de la haute Normandie : identité et construction d'une principauté*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2004, p. 291.

16 *Inventio et miracula sancti Vulfranni*, éd. J. LAPORTE, Rouen-Paris, Société de l'Histoire de Normandie (*Mélanges*, 14^e série), 1938, p. 45.

17 Voir la description faite avec l'édition du texte.

18 FAUROUX n° 30, p. 118.

19 BnF, ms. lat. 16738, n° 1.

certaines lacunes de notre acte, mais elle entame également sa crédibilité quant à sa sincérité pour des raisons que nous expliciterons plus bas.

Une autre ressemblance frappante, notée par Yves Poncelet, s'observe avec l'acte de donation de Richard II, à la demande (*interpellatione*) de ses *milites* Gunduinus et Rotscelinus, faite en faveur de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen²⁰ vers le même moment (1017-1023). Nous avons conservé une copie figurée du XII^e siècle, qui présente les mêmes caractéristiques que les actes précédents (invocation en lettres allongées, mise en page semblable, ici sur 18 lignes dont les 5 dernières consacrées aux souscripteurs et témoins). Les formulations de la titulature de Richard II sont très proches dans la suscription (*dux et princeps Northmannorum*, au lieu de *princeps et dux Normannorum*), insistant comme pour les deux autres actes sur la filiation du duc (*filius Richardi senioris*). Les formules de corroboration et les formules comminatoires sont également très semblables, de même que l'énumération des souscripteurs et témoins communs aux trois actes (Richard II, l'archevêque Robert, Hugues, évêques de Coutances, et Hugues, évêque de Bayeux ; les six autres témoins diffèrent).

Nous avons donc trois actes, tous émis dans la même fourchette chronologique mais pour deux établissements différents (Saint-Wandrille, Saint-Ouen), qui, pour une même action juridique (donation en faveur d'un établissement à la suite de l'*interpellatio* de *milites* du duc), présentent des similitudes profondes, tant par leurs caractères externes que dans les formules employées. Ils dénotent sinon une standardisation – le terme serait anachronique – du moins l'existence d'une sorte de formulaire associé à un type d'action, suivant une forme très simple et allégée (avec notamment l'absence de formule de légitimation associée à la titulature ducale et l'absence de préambule).

Pour le reste, les formules appellent peu de commentaires. L'invocation, en partie lacunaire, semble identique à celle de l'acte de donation d'Yves en faveur de Saint-Wandrille. La titulature ducale que l'on peut restituer (*princeps et dux Normannorum*) est avérée par quatre autres actes²¹, quoique plus fréquemment sous la forme *dux et princeps* : elle se rencontre surtout dans la dernière partie du règne, entre 1017 et 1026. Richard est qualifié de *comes* dans sa souscription. La filiation de Richard II (*filius Ricardi senioris*), immédiatement après la titulature, se rencontre dans deux autres actes déjà mentionnés²² et elle est réitérée dans la souscription dans l'acte en faveur de Saint-Ouen, qui est identique à celle de notre acte. La formule comminatoire, on l'a vu, est pratiquement similaire aux

20 FAUROUX n° 24, p. 109-110. Ces dates sont celles de l'abbatit d'Hildebert, abbé du Mont-Saint-Michel : V. GAZEAU, *Normannia monastica...*, *op. cit.*, t. 2, p. 202. La présence d'Hugues évêque de Coutances pourrait avancer de peu le *terminus ad quem* de cette datation à v. 1022/1023.

21 *Dux et princeps Nor[th]mannorum* : FAUROUX n° 24, pour Saint-Ouen, déjà évoqué ; n° 47 (1017-1026), p. 155-156, n° 49 (1022-1026) pour le Mont Saint-Michel ; n° 30 *princeps et dux Nor[th]mannorum*, pour Saint-Wandrille, déjà évoqué,

22 FAUROUX, n° 24 et n° 30.

actes en faveur de Saint-Ouen et de Saint-Wandrille mentionnés ci-dessus, et elle paraît originale dans la documentation normande et française²³.

UN ACTE DOUTEUX

Du point de vue de la formulation, rien ne s'oppose à l'authenticité de notre acte, avec lequel on peut établir une parenté au moins avec une charte issue d'un établissement autre que Saint-Wandrille. Cette impression s'effrite cependant si l'on passe à l'examen paléographique. Le redoublement du « pp », sous la forme de deux lettres conjointes (*Dieppa*, l. 7) et les hastes bouclées sont inattendues dans un acte du début du XI^e siècle et évoquent une main plus tardive. Il en va de même de la forme de certaines lettres comme le « a » ou le « t », qui a « le pied trop droit et la traverse en général tirée à droite, alors qu'on attendrait un pied plus courbe et une traverse plus symétrique »²⁴. Une comparaison avec un autre acte soi-disant original de Saint-Wandrille, déjà évoqué plus haut, amènerait des remarques de même ordre. L'écriture très enlevée de ce diplôme, par lequel Richard II donne à l'établissement divers biens en pays de Bray à la demande de son fidèle Yves, peut difficilement être datée du XI^e siècle. Écrit à l'encre rouge virant sur le brun, pour des raisons qui nous échappent (imitation d'une encre antérieure roussie ?), le document porte des « i » pointés et la forme des « g » tire vers une écriture médiévale tardive, voire du XVI^e siècle, tandis que le « N » de *Normannorum*, dans la souscription ducale (un « n » minuscule agrandi, formé d'un petit jambage et d'un grand arc) ne peut guère remonter au-delà du XIII^e siècle. Autant d'éléments qui penchent en faveur d'une rédaction tardive, peut-être moderne, de ce texte dans sa forme actuelle. Si l'écriture de notre diplôme inédit est moins exubérante, elle ramène à des conclusions semblables. Sans qu'il soit possible de déterminer s'ils appartiennent à une même campagne de production d'actes falsifiés, les concordances formelles relevées, tant dans la formulation que pour la liste des souscripteurs, suggèrent que le scribe s'est inspiré d'un diplôme pour copier l'autre. Ajoutons qu'une autre charte ducale pour Saint-Wandrille, datée de 1051, a récemment suscité des réserves sur son authenticité, qu'un examen paléographique révoque en doute²⁵. Cet ensemble d'actes douteux, associés à la fausse confirmation générale des biens de Saint-Wandrille donnée par Richard II en 1024 et aux réserves émises sur deux autres

23 D'après une recherche que nous avons effectuée sur la base SCRIPTA (<http://www.unicaen.fr/scripta/>), la base Chartes originales antérieures à 1121 conservées en France (<http://www.cn-telma.fr/publication/chartes-originales-anterieures-1121-conservees-en-france>) et Chartae Galliae (<http://www.cn-telma.fr/chartae-galliae/index/>)

24 Marc Smith courriel du 16 février 2016.

25 FAUROUX n° 126, p. 296-297. L'acte (BnF, ms lat. 16738, pl. 5), considéré comme un original par Marie Fauroux a sans doute été écrit au XIII^e siècle. Sur ce point : D. BATES, *William the Conqueror*, *op. cit.*, p. 105 et n. 33.

où apparaissent Osbernus et Ansfredus²⁶, invite ainsi à reprendre de manière plus approfondie le dossier des chartes de cet établissement au XI^e siècle.

La question est, en effet, obscurcie par les incertitudes concernant la constitution du patrimoine de Saint-Wandrille au début du XI^e siècle, particulièrement si l'on considère la confirmation des biens de l'abbaye donnée par Richard II en août 1024, considérée comme un acte faux de la seconde moitié du XI^e siècle par Ferdinand Lot et Marie Fauroux²⁷. Or une partie de l'argumentation qui conduit à rejeter l'authenticité du document tient précisément au fait que plusieurs donations ont été effectuées postérieurement à la confirmation ducale de 1024²⁸ : les églises de Chambois, d'Omméel et d'Avenelles données par Gérard Flaitel sous Guillaume le Bâtard²⁹ ; celles d'Arques, de Saint-Aubin-le-Cauf, de Bouteilles et les dîmes de Noville concédées par Robert le Magnifique³⁰. On y retrouve là une partie des donations faites, selon notre acte inédit, par Osbernus et Ansfredus et on peut dès lors se demander si elles n'avaient pas échappé très tôt à l'abbaye avant d'être à nouveau concédées par le duc³¹. Une autre objection à la sincérité de la confirmation de 1024 réside dans la formule *justicia alta et bassa*, très peu vraisemblable pour le règne de Richard II, qui se répand en Normandie et en France seulement à partir du XII^e et surtout au XIII^e siècle³².

Notre diplôme comporte d'indiscutables ressemblances avec la (fausse) confirmation de Richard II de 1024, qui énumère, pratiquement dans les mêmes termes, les donations faites par Osbern et Ansfredus, ou à leur demande, en y ajoutant pour terminer celles de Montérolier et Saint-Désiré. Il est à peu près certain que le rédacteur de la confirmation ducale disposait de notre acte – ou de la source qui l'a inspiré –, et probablement du dossier relatif aux donations initiées par Osbern et Ansfredus, auquel il ajouta quelques précisions. Nous disposons d'un autre diplôme de Richard II en faveur de Saint-Wandrille, autrefois considéré par Ferdinand Lot comme une version (qualifiée « D ») de la fausse confirmation, mais qui semble en réalité un acte authentique et différent de celle-ci³³. Richard y énumère les donations faites par son père, et y ajoute

26 FAUROUX n° <27>, p. 113-116, 46 et 46 bis : on se reportera à l'argumentaire de Marie Fauroux sur les réserves mises à la sincérité de ces actes.

27 F. LOT, *SW*, n° 11, p. 42-52 et p. LIV-LXIV ; FAUROUX n° <27>.

28 F. LOT, *SW*, p. LV ; M. FAUROUX, p. 114.

29 FAUROUX, n° 108, p. 267-269 (1046-1047).

30 FAUROUX, n° 69, p. 205-206 (13 avril 1033).

31 Rappelons qu'elles ne sont pas citées parmi les donations faites par les deux frères lors de leur entrée au monastère (FAUROUX n° 46 et 46 bis).

32 Le fait avait été évoqué par Ferdinand Lot et Marie Fauroux. Les premières occurrences que nous avons relevées, à partir des bases SCRIPTA, des originaux antérieurs à 1121 et Chartae Galliae renvoient au XII^e siècle, notamment à partir des années 1140.

33 FAUROUX, n° 52, p. 165-168 (1024-1026, plutôt 1025-1026). Cette version « D » correspond à la version « A » (« original probable ») de FAUROUX n° 52 : les deux autres versions « B » et « C » éditées par F. LOT (*SW*, p. 45-49) sont dénommées respectivement « C » (copie interpolée du XII^e siècle) et « B » (copie falsifiée de la fin du XI^e siècle) par Marie Fauroux.

divers biens et droits *ex meis [...] facultatibus*. Il n'y est pas question d'Osbernus et d'Ansfredus, mais certaines donations qui leur sont attribuées dans notre acte, à Bertreville ou à Arques (dîme du tonlieu), figurent comme des biens ou des droits donnés directement par le duc³⁴. Enfin, une pancarte de confirmation de Guillaume le Conquérant « prince des Normands », datée de la fin du règne (1082-1087) et dont l'authenticité a été discutée, mentionne la donation de Carcuit et de Montérolier par Osbern, et, plus loin, sans les attribuer aux frères de Papie, celle des églises d'Arques, de Saint-Aubin (avec les dîmes de Noville) et de Bouteilles³⁵. Il faut ensuite attendre 1142, avec une bulle du pape Innocent II et les deux rédactions de la charte donnée par Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen³⁶, pour avoir une confirmation portant sur l'ensemble des biens – à l'exception de Gonnevillle-sur-Scie et de Noville non mentionnés dans ces documents – qui passent pour avoir été donnés par Osbern et son frère (qui ne sont toutefois pas cités). Ces actes s'inspirent ici, notamment pour la version la plus complète de l'acte archiépiscopal, de la fausse confirmation de 1024 et du diplôme authentique mentionné ci-dessus³⁷.

Le dossier documentaire ultérieur ne nous éclaire guère pour donner foi aux donations énumérées dans notre diplôme, mais ne permettent pas non plus de les contredire. Il ressort que la partie biens et droits située au cœur du Talou (la dîme du tonlieu de Dieppe et d'Arques, l'église de cette dernière localité avec ses dépendances, celles de Bouteilles, de Martigny, et de Saint-Aubin-le-Cauf, Noville) et à Bertreville a constitué la partie la plus fragile de la donation faite par les frères de Papie, puisqu'ils ne sont plus cités dès le moment de l'entrée de ces derniers au monastère³⁸, et que la plupart firent l'objet de concessions duciales ultérieures³⁹. Les raisons de cette situation nous échappent, mais on peut se demander si la position des deux frères n'a pas pâti de l'établissement d'un vicomte à Arques à la fin du règne de Richard II (v. 1025-1026) et/ou d'une éclipse momentanée de la famille de Papie, qui trouva plus tard l'occasion de revenir en force à la faveur de l'élévation de Guillaume d'Arques comme comte de Talou. L'un des intérêts de cet acte inédit est de nous éclairer sur la famille de Papie, à un moment où elle semble jouer un rôle qu'il conviendrait

34 *La terra Rainardi (in Berteric villa terram Rainard[i]: in quibus nichil amplius quam [novem hospites et dimidius unoque cotta]rii inveniuntur)* renvoie en fait aux 9 hôtes et aux 2 cottiers indiqués dans notre diplôme.

35 BnF, ms lat. 16738 n° 6, FAUROUX n° 234, p. 450-453 (= F. LOT, *SW*, n° 40, p. 90-95). Pour F. Lot, l'acte était un « original prétendu », « dont l'écriture semble du début du XII^e siècle » (p. 90 et n. 3) ; il émettait des doutes sur l'authenticité de l'acte (*ibidem* et p. LXIII). Marie Fauroux ne considère pas la pancarte comme un faux, mais comme « un texte non frauduleux postérieur à la Conquête » (p. 451) ; alors que la base des chartes originales antérieures à 1121 conservées en France en fait un document douteux (Charte Artem/CMJS n° 1934) [En ligne] <http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1934/>. Date de mise à jour : 29/03/2012).

36 F. LOT, *SW*, n° 72, p. 126-129 et n° 73, p. 130-133 (rédaction A) et 133-137 (rédaction B).

37 FAUROUX n° <27> et n° 52.

38 FAUROUX n° 46 et 46 bis.

39 FAUROUX n° 52 et n° 69.

peut-être de réévaluer. En l'état, notre diplôme ne peut être retenu comme un document original authentique⁴⁰. Mais sa forme et son contenu ne permettent pas de le rejeter entièrement, aussi nous serions enclin à penser que le document s'est fortement inspiré d'un texte sincère.

Annexe – Édition du texte

v. 1017-v. 1022/1023

À la demande de ses beaux-frères, Osbernus et Ansfredus, le duc Richard II concède à l'abbaye de Saint-Wandrille Carcuit et ses dépendances, l'église de Gonneville[-sur-Scie] et quatre hôtes, neuf hôtes et deux cottiers à Bertreville[-Saint-Ouen], la dime du tonlieu de Dieppe et de celui d'Arques[-la-Bataille], l'église de cette dernière localité avec ses dépendances, terres et hôtes ainsi qu'une piscaria, l'église de Bouteilles, avec les dîmes, terres et hôtes, celle de Martigny, avec les dîmes et les hôtes, l'église de Saint-Aubin[-le-Cauf], avec divers biens, ainsi que Noville.

A' – Pseudo-original, Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, autrefois coté 16 H 13 et aujourd'hui manquant. Il n'en subsiste actuellement qu'une photocopie de photographie. Le document était très endommagé sur la partie supérieure gauche et au niveau du pli vertical qui traverse l'acte. À partir de la ligne 11, l'image montre un rectangle blanc régulier dans le sens de la hauteur (morceau de parchemin découpé ?) qui s'étend sur cinq lignes et coupe donc le texte sur environ 3 ou 4 mots pour chacune des lignes.

B – Copie de 1984 dans Y. PONCELET, *Recherches sur le temporel médiéval de l'abbaye de Saint-Wandrille*, op. cit., vol. 3 (additions et corrections), p. 281-283, avec fac-similé (p. 282) et édition (p. 283).

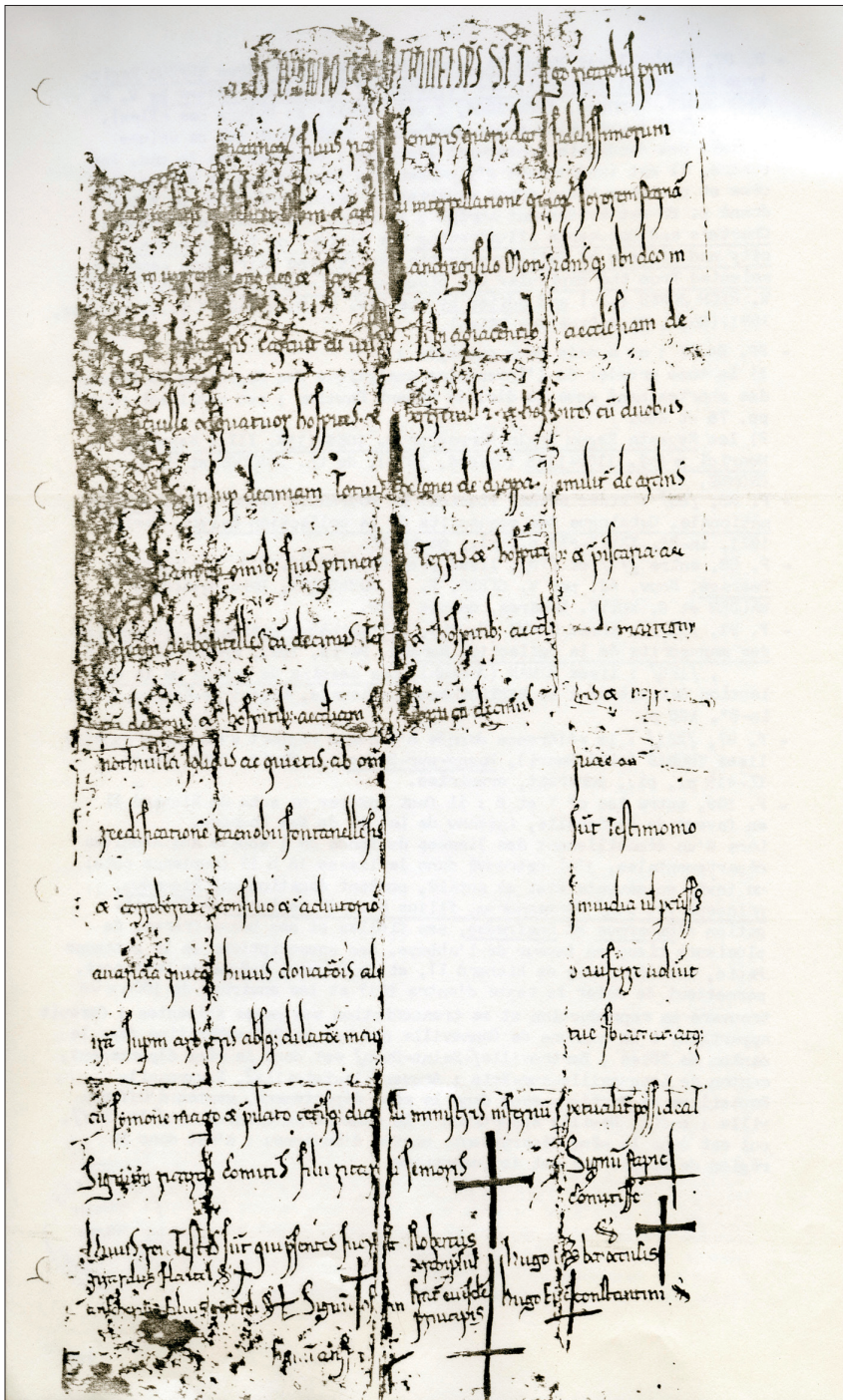
La fourchette chronologique proposée s'étend entre la date la plus précoce du mariage Papie avec Richard II (après la mort de la duchesse Judith) et la fin de l'épiscopat d'Hugues, évêque de Coutances.

Les restitutions proposées le sont d'après l'édition d'Y. Poncelet, la (fausse) confirmation de Richard II pour Saint-Wandrille d'août 1024 (Fauroux n° <27>), un diplôme en faveur de Saint-Ouen donné vers 1017-1023 (Fauroux n° 24) et le diplôme (douteux) de Richard II donné à l'instigation d'Yves, fidèle du duc (Fauroux n° 30).

40 M. Smith, sur la base d'un examen paléographique, y voit un faux plutôt qu'une copie figurée.

[IN NOMINE DEI PATR]IS OMNIPO[TENTIS] ET FILII ET SPIRITUS SANCTI. Ego Ricardus, prin-|1|-ceps [et dux Nor]mannorum, filius Ricardi senioris, quorundam fidelissimorum |2| [meorum militum], videlicet Osberni et An[sfre]di, interpellatione, quorum sororem Papiam |3| [duxi] in u[xo]rem, dono Deo et sanc[to W]andregisilo, monachisque ibi Deo in |4| [futurum]^(a) s[ervitu]ris, Carcuit cum vil[lulis] sibi adjacentibus, aecclesiam de |5| [Gonn]eville et quatuor hospites, et [in]^(b) Bertrevilla .IX. hospites cum duobus |6| [coctariis]^(c); insuper decimam totius thelonei de Dieppa; similiter de Archis, |7| et [eccle]siam cum omnibus suis pertinent[iis], terris et hospitibus et piscaria, aec-|8|-clesiam de Boutelles cum decimis, ter[ris] et hospitibus, aecclesi[am] de Martegny |9| cum decimis et hospitibus, aecclesiam [Sancti Al]bini cum decimis, [ter]ris et hosp[itibus] |10|, Nothvilla[m]^(d), solidis ac quietis ab om[ni pontificali querela]^(e) quae [...] ^(f) |11| reedificationem caenobii^(g) Fontanellensis, [...] ^(h) sunt testimonio |12| et corroborata consilio et adiutorio. [Quod si aliquis, motus]⁽ⁱ⁾ invidia vel percussus |13| avaricia, quicquam hujus donationis, ali[quando suadente diabolo], auferre voluerit, |14| iram superni arbitris absque dilatione incur[rat, maledictioni perpe]tue subjaceat^(j), atque |15| cum Symone mago et Pilato ceterisque diaboli ministris infernum perpetualiter possideat. |16| Signum Ricardi comitis, filii Ricardi senioris +. Signum Papie + |17| comitisse. |18| Hujus rei testes sunt qui presentes fuerunt: Robertus |19| archipresul, frater ejusdem principis +^(k). Girardus Flaitel S +. Hugo episcopus Bajocensis S^(l). |20| Anscherius filius Girardi S +. Signum + Osberni. Hugo episcopus + Constantini |21| Signum Ansfredi.

(a) – Restitution incertaine. (b) – Restitution incertaine. (c) – Restitution incertaine qui peut se déduire de Fauroux n° <27>. (d) – Ou *Nothvilla*, Yves Poncelet suggérerait un signe abrégé sur la dernière syllabe du nom. (e) – La fausse confirmation de Richard II (août 1024) porte pour ce passage (FAUROUX n° <27>, p. 115) : *solidis ac quietis ab omni pontificali querela*. La restitution proposée est compatible avec l'espace de quelques mots correspondant à la lacune. (f) – Y. Poncelet, en apparat critique, proposait la restitution suivante : *Quae omnia, ad reedificationem*. (g) – *caenobii sic*. (h) – Yves Poncelet proposait la restitution suivante : *Fontanellensis, multorum confirmata sunt testimonio*. (i) – *Quod si aliquis, motus et aliquando suadente diabolo* à la ligne suivante se retrouve en FAUROUX n° 24 et n° 30. (j) – Même remarque, cependant l'espace couvert par la lacune amène à préférer la formule *incur[rat, maledictioni perpe]tue subjaceat* présente en FAUROUX n° 24, et moins longue que celle visible en FAUROUX n° 30. (k) – La souscription de Robert, avec la croix, s'étend sur 5 lignes et sépare celle des deux autres évêques (Hugues de Bayeux et Hugues de Coutances) de celles des laïcs. (l) – Un S figurant le *signum* est indiqué pour trois personnages (Gérard Flaitel, Hugues de Bayeux, *Anscherius filius Girardi*) ; celui de l'évêque Hugues est placé au-dessus de *Bajocensis*.



Résumé

Un acte inédit de Richard II en faveur de l'abbaye de Saint-Wandrille : contribution à l'étude des premiers actes ducaux normands ». – Les historiens ont rarement l'occasion de découvrir des actes ducaux inédits du XI^e siècle. Cette contribution porte sur un acte de Richard II, duc de Normandie, en faveur de l'abbaye de Saint-Wandrille, découvert en 1983-1984 par Y. Poncelet aux archives départementales de la Seine-Maritime, mais à nouveau porté manquant dans ce fonds, et dont il ne subsiste, à ce jour, qu'une photocopie de photographie. L'acte rapporte une donation faite par le duc à la demande de deux de ses proches, Osbernus et Ansfredus, frères de Papie, épouse de Richard II. Il présente de grandes ressemblances avec un autre diplôme pour le même établissement, ainsi qu'avec un acte ducal en faveur de Saint-Ouen de Rouen, tous issus dans une même fourchette chronologique (v. 1017-1022/1023) et de peu antérieure à une confirmation ducale, jugée inauthentique, d'ôut 1024. L'article se proposera une édition ainsi qu'une étude critique du document dont l'authenticité doit également être discutée.

Mots-clés : Richard II – Papie – Talou – Saint-Wandrille – diplôme – acte faux.

Abstract

An unpublished donation by Richard II to the Abbey of St. Wandrille : a contribution to the study of early Norman ducal documents. – Historians rarely discover unknown ducal documents from the 11th century. In 1983-1984, Yves Poncelet found a donation by Richard II to the Abbey of St. Wandrille in the departmental archives of the Seine Maritime. This document has been declared missing and only a photocopy of a photograph of the original is still extant. It concerns a donation made by the Duke at the insistence of two brothers of his wife Papie, Osbernus and Ansfredus. It has much in common with other documents granting favours to this establishment and to St. Ouen in Rouen drawn up in the same period (c. 1017-1022/1023) and with a confirmation – deemed a forgery – from August 1024. This article proposes a critical edition of this document and of its authenticity.

Keywords: Richard II – Papie – Talou – St. Wandrille – diploma – forgeries.